



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission Cycliste de la Haute-Garonne

10, Boulevard Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 - Fax : 05.34.36.12.44

Email : fsgt.31@free.fr - site Internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

CLUB : **ASC GAGNAC CYCLISME**

DIMANCHE 23 OCTOBRE 2022 Après-Midi

Tel : 07.63.66.84.84 Contact Xavier GOUZE

FICHE EPREUVE CYCLO-CROSS de l'après midi

NOM DE L'EPREUVE : CYCLO CROSS DU LAC DES MILLERES– GAGNAC SUR GARONNE

Catégories	Horaires dossards	Heures départ	Durée	Récompenses
2 ^{ème}	13h00	14h00	50 min	
3 ^{ème}	13h00	14h00	50 min	
4 ^{ème}	13h00	14h00	50 min	
5 ^{ème}	13h00	14h00	50 min	Lots au 3 premiers
Féminines	13h00	14h00	40 min	
Cadets	13h00	14h01	30 min	
Minimes	13h00	14h02	20 min	

Remise des dossards (lieu) : intersection rue de la Hire / rue de la Beauté, 31150 GAGNAC sur GARONNE (au bout du chemin). Des panneaux de signalisation du site seront mis en place sur la voirie.

Epreuve ouverte aux catégories renseignées ci-dessus, disputée sous le règlement cyclisme de la région Occitanie Pyrénées et du règlement fédéral FSGT. Prix de l'engagement pour les licenciés FSGT : 7€. Epreuve ouverte aux non licenciés, l'engagement sera à 10€. Pour les non licenciés un certificat médical sera demandé avec la mention « apte à la pratique du cyclisme de compétition », sans celui-ci aucun départ ne sera autorisé ou présentation d'une licence compétition.

Invitation aux coureurs de l'UFOLEP dont le prix de l'engagement sera de 7euros.

Deuxième épreuve comptant pour le Challenge Départemental FSGT (règlement sur www.cyclismefsgt31.fr).

Port du casque obligatoire.

Pas d'initiation jeune.

ATTENTION: Un contrôle des braquets avant ou après l'épreuve pourra être mis en œuvre.

Observations :

Les coureurs en VTT partiront derrière les cyclocrossmen, pas de cornes.

L'épreuve peut être annulée à tout moment sans préavis par l'organisateur en cas de montée des eaux et/ou cas de force majeure.